



**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Madame Marie-Claude Varaillas interroge Monsieur le ministre des solidarités et de la santé sur les conditions d'attribution d'une prime pérenne de 100 euros nets mensuels, pour les soignants exerçant au sein des unités de réanimation, de soins intensifs et de surveillance continue.

Cette prime n'est aujourd'hui versée qu'aux infirmiers alors que les autres soignant.e.s qui travaillent chaque jour dans ces mêmes services, notamment les aides-soignants en sont exclus, tout comme les soignants qui exercent dans les autres unités de soins.

La bonne prise en charge des patients résulte pourtant de la coordination des actions et de la complémentarité des compétences de tous les agents hospitaliers, quel que soit leur métier et quel que soit le service dans lequel ils exercent.

En ne versant qu'une prime de 100 euros qui, de surcroît ne s'adresse qu'à une partie des soignants, le gouvernement ne s'engage pas sur une réelle revalorisation des salaires et ne permet donc ni la reconnaissance, ni l'attractivité de leurs métiers.

A l'heure où se multiplient les cris d'alarme sur les démissions, la dégradation des conditions et le manque de moyens, nous devons agir. C'est pourquoi, Madame la sénatrice demande au ministre des Solidarités et de la santé quelles sont les mesures qu'il compte mettre en place pour revaloriser l'ensemble des agents hospitaliers et améliorer leurs conditions de travail.